Nouvelles de St-Bernard

Tablette Commémorative.

En présence d'une nombreuse assistance, et sous la direction des officiers du Bureau des Ecoles Publiques de la Paroisse St. Bernard, une tablette en bronze a été posée, lundi matin, à l'entrée de la belle bâtisse de l'école consolidée au village de Corinne. Etaient présents, entre autres, MM. Matt Reuter, président du Bureau des Ecoles; Clem Story, surintendant d'éducation; Sébastien Roy, Wm. F. Roy, C. E. Allen.

Mort de M. R. Robin.

Une des victimes de l'ouragan du 29 septembre a succombé à l'Hôpital de la Charité, aux suites de ses blessures. M. Ramon Robin, âgé de 71 ans, ancien résident de la région insulaire, a été enterré, dimanche au cimetière de St. Bernard.

Sauterie.

La soirée dansante dimanche, du "Crescent Carnival and Athletic Club," a eu un très beau succès. Beaucoup de Néo-Orléanais y assistaient.

Places vacantes.

Sur le cadre des membres de la commission de drainage du District Bayou Terre-aux-Boufs, deux noms manquent, ceux de MM. John B. Puig et Césaire Verret, récemment décédés. Leurs successeurs seront nommé bientôt.

LA TRANCHEE, EN 1647.

C'est l'éternelle histoire. On croit inventer; et on se répète! Nous en prenons à témoin Busse-Rabutin, dont un de nos amis relisait les Mémoires:

Le chevalier de la Vallière, maréchal de camp de jour à la tranchée du duc de Gramont, me sachant de garde à la tranchée du Prince, m'envoya prier de grand matin à dîner, me mandant que Barbentane, lieutenant des gendarmes d'Enghien, et Jumeaux, maréchal de bataille, deux de mes meilleurs amis, s'y trouvaient. J'acceptai le parti, et je me rendis sur les sept heures à l'ouverture de la tranchée du maréchal duc, qui était dans les masures d'une vieille église ruinée. Nous avions les petits violons du Prince...

L'heure du dîner étant venue, nous nous mettons à table avec la gaîté qu'on a en pareilles rencontres, et dîmes mille chansons que nous apprenions au chevalier de La Vallière. Sur la fin du repas, le marquis de la Trousse, qui devait relever le chevalier, étant venu voir ce qu'il avait à faire la nuit d'après et nous trouvant à table, dit à La Vallière: "Achevez, mon camarade, je ne veux point vous interrompre." Le chevalier, qui était brave, nous quitta, dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole car un moment après un de ses gens s'en vint, en criant, nous dire que son maître venait d'être tué. En effet la Trousse, qui affectait d'ordinaire de s'exposer sans nécessité et de chercher sur le revers de la tranchée plutôt que d'y rentrer, fut cause que le chevalier, qui n'en voulut pas moins faire que lui, reçut un coup de mousquet dans la tête. Nous achevâmes de dîner, comme si de rien n'eût été, tant il est vrai que la guerre endurcit les gens...

Nous connaissons cette sérénité.

Jamais en France n'en a été donné un plus merveilleux spectacle qu'aujourd'hui.

AVIS A NOS ABONNES.

Toujours soucieux de servir nos lecteurs avec ponctualité nous serions très reconnaissants aux personnes qui ne recevraient pas leur journal régulièrement, de nous prévenir au plus vite. Téléphonez Main 3187.

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL.

Observations prises lundi à 8 heures du soir.

MARDI 16 novembre 1915.

Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs—Temps froid: vents légers du nord.

TEMPERATURE.

La température d'hier à la Nouvelle-Orléans, suivant le thermographe du bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle bâtisse de la Poste, était comme suit.

Heure—	Température.
7 a. m.	46
9 a. m.	48
11 a. m.	50
1 p. m.	52
3 p. m.	51
5 p. m.	51

Le tableau suivant donne le temps pour la journée du 15 novembre 1915, à la Nouvelle-Orléans:

Heure—	Temp.	Vent.	Pluie.
7 a. m.	46	N-13	.00
7 p. m.	52	NE-8	.00

LOUISIANE ET MISSISIPI

Suite de la 1ère page.

annuel en memoire des membres décédés pendant l'année sera tenu le 5 décembre par la loge No. 416 des "Elks." Trois membres dont les noms suivent sont morts pendant l'année: O. C. Nall, M. D. K. Taylor et R. C. Lee. Trente-six membres sont morts depuis la fondation de la loge.

ATHENEE LOUISIANAIS.

(Groupe de l'Alliance Française.)

Concours de 1915-1916.

Programme.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

1815, 1915—Comparaison.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1916 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de 50 dollars en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés à l'Athénée Louisianais, 1009 de la Banque Hibernia, Nouvelle-Orléans.

Le secrétaire perpétuel,
LIONEL C. DUREL.

BULLETIN FINANCIER.

Coton.

	Middling.
Nouvelle Orleans	11.41
Galveston	11.50
Mobile	11.25
Savannah	11.50
Montgomery	11.33
Little Rock	11.63
Memphis	11.50
Augusta	11.50
Houston	11.55

Ventes.

A la Bourse des Valeurs.

Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. —
Entre 10 a. m. et 1.45 p. m.—

$1,000 N. O. Ry., 4½s	76½
(Between 10 a m. and 1.45 p. m.)	
$2,000 American Cities Co., 5-6s	87
1,000 American Cities Co., 5-6s	87
1,000 Memphis Ry., 5s	87½
1,000 American Cities Co., 5-6s	87
A 1:45 p. m. —	
25 Am. Cities Co., pfd.	39¾
25 Am. Cities Co., pfd.	39¾
25 Am. Cities Co., pfd.	39¾
25 Am. Cities Co., pfd.	39¾
$1,000 N. O.-Car 5s	103
50 Am. Cities o., pfd	39¾
50 American Cities Co., pfd.	40
30 Little Rock Ry., 6s	81

Bons Divers.

Street Railroads —		
American Cities 5-6s	86¾	87⅛
Birm Ry., L. and P. Con 4½s	86¾	87½
Memphis St. Ry. Co. 5s	...	88
Meridian 5s	86½	92
N. O. and Carrollton R. R. 5s	102	...
N. O. City I. R. gen. mtg.	102	105
N. O. Sy. and L. Co. 4½s	76½	76¾
State and City —		
City 4s	93⅝	94
Premium Bonds	286	290
Public Improvement, 1950	89¾	90
Public Improvement, new	87	90

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

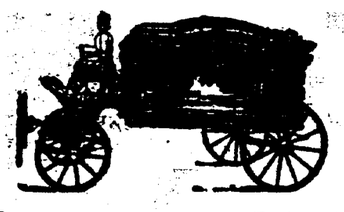

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acajou, avec ornements en cuivre. S'adresser 520 rue Conti, au directeur. tf

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 520 rue Conti. Téléphone Main 3187.

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER
REIMS

Exigez l'Etoile Comme Garantie
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, s. v. p.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de **NEW YORK** pour **BORDEAUX**

ESPAGNE	20 novembre, 3 p. m.
LA TOURAINE	27 novembre, 3 p. m.
ROCHAMBEAU	4 décembre, 3 p. m.
LAFAYETTE	11 décembre, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.
923 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

CHEMINS DE FER.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS
(Trains de Plaisir)
Tous les Dimanches
A LA PAROISSE DE
SAINT TAMMANY
Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.
Trains de plaisir à Begalusa!
"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 5:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4000.

QUELLE BELLE ROUTE

Le Train de New York
Quitte la Station Terminale à **7:30 P. M.**
DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un îlet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2929.

Une vraie Villégiature Préparée
PAR LES
FRISCO LINES
AGENT DES BILLETS
229 rue St-Charles
Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété hautement améliorée et étendue, située dans le Troisième District, mesurant 268 pieds, 4 pouces et 3 lignes sur la Nouvelle Levée; 363 pieds, 1 pouce et 2 lignes sur la rue Flood; 126 pieds, 2 pouces et 2 lignes sur la rue Caffin, et 281 pieds, 8 pouces et 2 lignes en largeur dans l'arrière vers la rue Delaronde.

Paul Chrétien vs. N. O. Kneipp Water Cure Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 162,963 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 décembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou d'aucune manière y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, et mesure deux cent soixante-huit pieds, quatre pouces et trois lignes de face sur la Nouvelle Levée, trois cent soixante-trois pieds, un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Flood, quatre cent vingt-six pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur et face à la rue Caffin, et deux cent soixante-et-un pieds, huit pouces et deux lignes en largeur sur l'arrière ligne vers la rue Delaronde. Le tout d'après un certificat de l'arpenteur et un croquis fait par S. G. Delisle, architecte et arpenteur, daté le 27 août 1915, et annexé au writ dans la cause ci-dessus.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ANTHONY J. ROSSI,
Avocat pour le demandeur.
nov 12 13 16 19 26—dec 3 10 15

Par LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Werlein, Ltd., vs. M. et Mme Thomas Hadley, individuellement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 71,855 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 22 novembre 1915, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un piano et tabouret.
Saisis dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
MERRICK, GENSLER & SCHWARTZ,
Avocats pour le demandeur.
nov 11 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Palmisano vs. O. J. Nobles et al., in solido.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 58,170 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Ville, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la porte principale du Nouveau Palais de Justice, rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 22 novembre 1915, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Fredrick L. Goodwin dans le procès No. 80,388, intitulé Fredrick L. Goodwin vs. James J. Manson et als. du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
MARTIN H. MANION,
Avocat pour le demandeur.
nov 11 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Werlein, Ltd., vs. Cecelia Jones.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orleans — No. 71,856 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Ville pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 22 novembre 1915, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un piano Werlein et tabouret No. 18892.
Saisis dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans,
MERRICK, GENSLER & SCHWARTZ,
Avocats pour le demandeur.
nov 11 16 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Alvin Edward Hébert, Décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,790 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Beatrice Berthelot Hébert, veuve d'Alvin Edward Hebert, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
GUION, LAMBREMONT & HEBERT, Avocats.
nov 7 11 16

VENTES AUX ENCHERES.

VENTE JUDICIAIRE.

Succession et Victoria Dupart (ou Galloux). No. 191,016 Cour Civile de District Division "A".

Il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus sur les lieux, No. 328 rue N. Robertson un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire classé au plus haut encherisseur, payable comptant, le Lundi 22 novembre 1915 à midi.

VICTOR DUPART,
administrateur.
JNO. J. REILLEY,
avocat.
nov 9-16

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt, etc., dans une succession John Thomas Walsh vs. Thomas M. Walsh et Julia Braughn, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 101,208—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, aux lieux ci-dessous désignés, Samedi 27 novembre 1915 à onze heures du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Devant l'entrée principale du Nouveau Palais de Justice No. 400 Rue Royale entre les rues Conti et St. Louis.

Tous les droits, titre, et intérêt de la défenderesse Julia Braughn, épouse de Thomas M. Walsh, quel qu'ils puissent être dans la succession de son père, le défunt George H. Braughn, dont la succession a été ouverte dans la Cour Civile de District, sous le No. 26,209.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARLETON HUNT et THEODORE A. SHUBEN,
Avocats pour le demandeur.
nov 16-20-23-27

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Productive, Simple Résidence à Deux Etages.
1318 rue Perdido.
Entre Franklin et Liberté
Louée $30 Par Mois.

Succession de Joséphine Gras, No. 113,713 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orleans, Division B. Sera vendu aux encheres publiques, MARDI 23 novembre, 1915, à midi, à la Bourse des propriétés foncières, 311, rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, Bureau 311 rue Perdido, en vertu et en conformité d'un ordre de l'honorable Juge Fred. D. King, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division B, date et signé de 18 octobre, 1915, dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété suivante decrite, à savoir:

Un certain lot de terre et une petite portion d'un autre dans l'arrière, dans l'Ilet 332 borné par les rues Perdido, Poydras, Sud Franklin et Sud Liberté, désigné par la lettr N sur un trace de Lucas Lewis, deputé arpenteur de la ville, date 28 septembre, 1915, commençant à ou une distance de cent un (101) pieds, cinq (5") pouces, quatre (4") lignes du coin des rues Perdido et Sud Liberté et mesurant vingt-cinq (25') pieds sept (7") pouces et trois (3"') lignes face à la rue Perdido vingt-cinq (25') pieds, quatre (4") pouces et cinq (5"') lignes en largeur dans le derrière par un profondeur du côté le plus proche de Sud Liberté de cent-dix huit (118') pieds, huit (8") pouces et deux (") lignes et une profondeur sur la ligne opposée de cent douze (112') pieds, six (6") pouces, ledit lot etant composé du lot primitif No. 18 et de la portion à l'arrière du lot 13. Les améliorations comprennent du bien construite simple résidence en briques à deux étages No. 1318 rue Perdido, contenant 9 chambres, corridors, égouts et eaux, allée et cour de côté pavé et maintenant loué pour $30 par mois.

Conditions: Comptant, l'acheteur payera les taxes de 1915 en sus et au dessus du prix d'adjudication. Dix pour cent de dépôt sera mis entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire public, aux dépens de l'acheteur. Le loyer sera collecté par l'acheteur du jour où l'acte de vente aura été signé.

CHAS. LOUQUE, avocat.
oct 22-26, nov 2-9-13-23.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 93,251 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la plantation Albania pour le mois d'octobre 1915 (récolte de 1915) présenté par George W. Boutelier, Samuel Snodgrass et George O. Allan, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, Jr., avocat.
nov 16-20-25

Succession de Louis Grunewald, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,886 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. L. Grunewald, executrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DENKELSPIEL, HART & DAVEY, avocats.
Nov. 4-9-16.

---

déplacée, interrompit Berthe, avec une menace d'amertume. Tu te trompes, mon cher papa. Entre ces gens-là et moi, il y a une dissemblance de goûts et de caractère, qui me rend leur société douloureuse.

M. Berger bondit. — Ils t'humilieraient parce que tes parents ont gagné leur fortune, tandis qu'eux dépensent celles qu'ils font suer aux autres, dit-il avec un emportement qui contrastait avec ce beau calme qu'il se vantait de posséder.

— Berthe se récria avec indignation. L'humilier par eux, personne ne l'oserait, fit-elle en relevant fièrement la tête. Ah! qu'ils ne l'essaient jamais, car je les foudroierais de la vérité. — Non, ils ne me disent rien; ils sont polis, convenables, mais tout en eux me choque et mieux vaut cent fois pour mon repos ne pas les fréquenter.

— Je comprends, fit sa mère avec un fin sourire, leur morgue perce sous leur politesse, et sans qu'un mot ni un geste ne le fasse comprendre, tu sens cependant; à quelque chose d'infini, qu'ils se considèrent comme étant d'une nature supérieure à la tienne.

— Ce qui n'empêche pas que plus d'un ne t'ait recherchée en mariage, dit M. Berger.

— Ne t'y trompes pas, père, c'est ma dot que ceux-là recherchent et non moi. Si grande que soit leur fortune, dépensant beaucoup et ne gagnant rien, il vient un moment où elle s'effondre. Alors pour se refaire, comme ils disent, ils font trafic de leurs titres.

— Un parchemin contre un billet de banque, dit M. Berger en riant.

— Les billets de banque ont de la valeur, et leurs titres n'en ont aucune, dit Berthe avec mépris.

— De sorte que tu accepterais volontiers un commerçant pour époux, demanda Mme Berger, feignant d'être attentionnée à réparer dans sa toilette un désordre qui n'y existait pas, mais ne perdant pas de vue le visage de sa fille?

— M. Fremont, par exemple, acheva M. Berger du ton le plus indifférent qu'il put prendre.

Berthe sourit. Elle était certaine que son père n'avait pas jeté ce nom au hasard.

— Il m'a demandée, demanda-t-elle délibérément?

— Pas tout à fait, dit M. Berger gêné. Je sais seulement, par un ami commun, qu'il avait l'intention de le faire, si on lui donnait une vague espérance de ne pas être repoussé.

— Il le serait, mon père, dit gravement Berthe. Avertissez cet ami commun que M. Frémont doit s'abstenir d'une demande que je ne pourrais agréer.

— Il le déplaît, s'informa M. Berger déçu?

— Oui, par sa conduite envers ses ouvriers. Toi-même lui a reproché devant moi, d'être dur, autoritaire envers eux, de n'avoir d'autre but que d'exiger le plus de travail possible pour le salaire le moindre, et d'opprimer leur conscience. Un tel homme me faire horreur.

— Hélas! ils sont à peu près tous les mêmes, soupira M. Berger.

— Laissez-moi donc tranquillement rester ici, dans cette atmosphère de bonté que vous avez faite autour de vous, dit Berthe calme. Je vous aime de tout mon cœur et je suis pour vous votre soleil. Pourquoi briser notre bonheur commun quand nous pouvons le conserver?

— Le mariage est le but de la femme, dit presque sévèrement Mme Berger. Elle doit donner des enfants à la société.

Berthe resta songeuse.

— M. Frémont est un honnête homme, continua son père. Il est riche, il est estimé dans le monde du commerce, et sa signature vaut la mienne. C'est quelque chose, cela, Berthe.

La jeune fille ne répondant rien, sa mère ajouta:

— Les Frémont ne comprennent pas leurs devoirs envers leurs ouvriers de la même manière que nous; ce qui ne les empêche pas d'être bons. On dit qu'ils font beaucoup d'aumônes.

— L'aumône qui rabaisse celui qui la reçoit, riposta Berthe avec âpreté. L'aumone qui élève une barrière toujours plus haute entre celui qui la donne et celui qui la reçoit, et au lieu d'éteindre le paupérisme, le créerait, s'il n'existait pas. Vous ne la faites pas, vous! C'est pourquoi la misère est inconnue dans le monde de vos ouvriers. Vous les avez noblement faits vos associés, en leur créant des caisses de retraite, c'est-à-dire en leur assurant les revenus d'un capital qui représente leur part de bénéfice dans votre maison. Leur dignité n'a point à souffrir de les toucher puisqu'ils sont les fruits de leurs économies. Vous faites instruire leurs enfants sans leur imposer une doctrine religieuse qui pourrait blesser leur conscience.

Vous leur assurez le service médical gratuit, ce qui enraie souvent, par la rapidité des soins qui leur sont donnés, des maladies qui pourraient devenir mortelles. Enfin vous en faites des citoyens, quand les Frémont ne font de leurs aides que des espions ou des mendiants. Si à la bourse sa signature vaut la vôtre, devant la morale, il en est autrement. Vous êtes la providence de vos ouvriers, eux en sont les tyrans.

— Tu vas nous rendre orgueilleux. Prends garde, fillette; c'est un vilain défaut, dit plaisamment M. Berger.

— Mais enfin qui veux-tu donc pour époux, dit Mme Berger avec découragemente Depuis trois ans que tu es sortie de pension, vingt prétendants à ta main se sont présentés et tu les as tous éconduits avec le même dédain, qu'ils appartinssent à la noblesse ou au commerce.

— Les gens qui ne voient en moi que la riche dot que vous avouez me donner, fit Berthe méprisante.

— Sois donc raisonnable, Berthe. Dans l'isolement où tu t'obstines à vivre, tu ne peux contracter un mariage d'amour. Ton père et moi, nous étions voisins, nous nous connaissions d'enfance et nous nous aimions. Mais toi qui as vécu dix ans enfermée entre les murs d'une pension, et qui, depuis ton retour, vas à peine deux fois par mois à Angers, ne vois intimement que notre vieux médecin et nos employés, tu ne peux faire qu'un mariage de convenance. A moins — mais c'est une supposition gratuite que je fais — ajouta Mme Berger revenant au soupçon qui l'avait déjà effleurée, qu'à notre insu, tu n'aies remarqué quelqu'un parmi ces derniers. Dans ce cas, tu n'aurais point à craindre de nous les objections. Fut-il pauvre comme Job, pourvu qu'il fût un honnête homme, nous l'accepterions. N'est-il pas vrai, Berger, dit elle en interrogeant son mari du regard?

— Celui-ci répondit affirmativement. Quand on travaille et qu'on est honnête, et surtout quand on s'aime, on est toujours assez riche, dit-il.

— Les yeux de Berthe brillèrent humides. Elle se leva et embrassa ses parents avec effusion. Je sais que vous êtes de grands et nobles cœurs, leur dit-elle. Je sais que vous m'adorez et que rien ne vous coûtera pour assurer mon bonheur. Prouvez-le moi en ne me parlant plus mariage. Ne me pressez plus de quitter un bonheur certain, dont je goûte toutes les douceurs, pour aller dans l'inconnu chercher peut-être une cruelle déception.

— Soit, dit M. Berger, nous ne le parlerons plus mariage, mais nous exigeons que tu prennes quelques distractions. Tu as été plusieurs fois invitée à des bals donnés par des industriels comme nous, de riches commerçants de la ville: tu as toujours décliné ces invitations, ce qui t'a fait une réputation d'orgueil que tu ne mérites point. Cependant quelle raison veux-tu que l'on donne à tes refus constants. Nous comprenons que tu aies décliné de faire partie de ces associations soi-disant de bienfaisance, qui ont pour but caché le prosélytisme religieux, mais il est des plaisirs que tu pourrais partager: des soirées, des concerts. Tu es trop excellente musicienne pour craindre d'y prendre part.

— Petit père mon plus grand plaisir est d'être auprès de vous, supplia Berthe.

— Mais nous ne sommes pas toujours auprès de toi, mon enfant. Nous avons nos occupations.

— Alors j'ai mes livres que j'aime et qui m'instruisent. Quelle conversation peut valoir les leurs! Puis, quand je suis fatiguée de les entendre je demanda aux génies ailés de la musique de bercer mon âme, jusqu'à ce que, reposée, je puisse reprendre mes études. Ne m'en veuillez pas, chers parents, je ne goûte aucun charme à ces soirées mondaines et je préfère m'entretenir avec nos ouvriers qu'avec ces jeunes gens qui n'ont que de fades compliments à la bouche, et ces femmes frivoles dont la toilette est toute l'occupation.

— Mais, mon enfant, dit Mme Berger, tu le plaisais jadis beaucoup avec Yvonne qui n'est pas plus sérieuse que ces jeunes filles dont tu parles.

A continuer.